

faites ce qu'on vous dit, nous paierons. C'est à ce niveau qu'on dit que le gouvernement fédéral empêche sur le pouvoir des provinces, surtout dans le domaine de l'éducation.

Monsieur l'Orateur, dans ce bill, il y a quelque chose qui nous fait réfléchir, par ailleurs, car dans les circonstances actuelles, nous pouvons dire que cela apportera quelque chose certainement à notre population.

Le Conseil actuel comprendra 16 membres qui seront payés et quatre comités consultatifs qui comprendront probablement une soixantaine de membres, ainsi que des comités régionaux. Eh bien, je vois en ceci une armée assez considérable pour conseiller le ministre parce qu'on dit, en fin de compte, que c'est pour conseiller le ministre.

Je suis certain que le ministre sera bien conseillé avec toute cette armée bien payée, bien que je ne voie pas les traitements qui seront accordés. Mais, comme toujours, cela va être déterminé par le gouvernement ou le ministre. Les traitements seront fixés et tous ces gens seront bien payés. Je ne veux pas avoir l'air trop innocent, mais en attirant l'attention de la Chambre sur ce groupe qui sera bien payé, je me demande par qui il sera nommé?

Le ministre, lors de sa présentation, a fait abstraction de toute politique,—comme toujours, d'ailleurs,—mais au fond, quand nous regardons le bill, il est imbu de politique, comme c'est toujours le cas.

On établit un Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'immigration qui se compose d'un président et de 15 membres, cela fait 16 en tout. Le président est nommé à titre amovible pour un mandat d'au plus trois ans. Les membres du Conseil, sauf le président du Conseil et les présidents des commissions, doivent être nommés après consultation avec les organismes représentatifs que le gouverneur en conseil juge appropriés.

Tous ces petits mots, après les consultations, c'est la politique qui donne son veto en ce qui a trait à la nomination du président et des autres membres du Conseil.

Ici, c'est la même chose qui se répète dans les commissions consultatives, les quatre commissions consultatives: la commission consultative de la formation professionnelle des adultes; la deuxième, la commission de consultation des immigrants; la troisième, la commission consultative de la coordination des services de réadaptation des invalides et la commission consultative des recherches sur la main-d'œuvre et l'immigration.

Eh bien, quand nous regardons au niveau des nominations, au fond, soyons sincères, je n'en veux pas au ministre du tout, c'est le processus qui a toujours été suivi ici à la Chambre, mais c'est toujours la politique qui fait les nominations en dernier ressort.

[M. Gauthier.]

On a beau dire qu'on consulte, mais on a connaissance de ce qui se passe dans nos comtés. Cela n'est pas nouveau. Toutes les commissions qui ont été formées, même les commissions d'assurance-chômage, les commissions, anciennement, de placement et d'orientation des chômeurs, je dis qu'elles sont de merveilleuses occasions pour un parti politique pour placer ses hommes bien en place et pour tout contrôler.

J'aimerais bien, une fois pour toutes, qu'on invente un autre processus afin que ces commissions soient libérées de la politique et puissent travailler consciencieusement.

Il y en a, malgré qu'elles soient nommées par le parti au pouvoir, qui sont consciencieuses. Au fait, on y trouve des gens sincères, mais, il y en a aussi qui en profitent pour essayer de faire ce qu'on appelle de la petite «politicaillerie». La première condition au programme pour l'acceptation d'un certain travail—et j'en ai été témoin moi-même—c'est qu'il porte l'étiquette du parti.

Je mentionne ceci à l'honorable ministre, bien qu'il en soit convaincu d'avance. Je lui dis que nous, souhaiterions que ces choses cessent. Qu'on cherche un autre processus. Aujourd'hui, nous avons le ministre actuel, demain cela changera, cela changera de partenaire et d'employés et cela se répercutera d'un bout à l'autre du Canada. Et dans la province de Québec, eh bien, nous n'en sommes pas exempts, loin de là, et l'honorable ministre en sait quelque chose.

Je crois qu'en ce qui a trait aux nominations, il y aurait beaucoup à faire. Il faut enlever de nos lois cette protection.

Ceux qui écoutaient l'honorable ministre cet après-midi, pour la première fois, se sont tous dit: La loi est merveilleuse. Mais au delà des paroles de l'honorable ministre—il est convaincant—lorsque nous regardons le fond de la loi, eh bien, c'est cette crainte que nous avons toujours, cette crainte de laisser une personne compétente de côté pour en nommer une incompétente. Je sais que l'honorable ministre est conscient de cela. Je sais que c'est un sujet qui l'intéresse et qu'il est conscient de cela, parce que nous mettons de côté les compétents pour nommer des incompétents, comme l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) le mentionnait tout à l'heure, des gens qui n'ont même pas de tact, qui n'ont même pas de sens social et qui viennent travailler dans des choses aussi délicates que les lois sociales que nous préconisons aujourd'hui.

Maintenant, je dirai un mot au sujet des comités, surtout au sujet du comité de la formation professionnelle de tous les adultes. Cela est très bien, nous en sommes très heureux. Cette commission—elle a changé de